

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 18/2021

Vevey, le 27 septembre 2021

Ce document doit au préalable être traité en séance du Conseil communal du jeudi 7 octobre 2021

Réponse à l'interpellation de MM. Bastien Schobinger et Ambroise Méan – « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? » a été déposée par Messieurs Bastien Schobinger et Ambroise Méan lors de la séance du Conseil communal du 20 mai 2021.

Messieurs Bastien Schobinger et Ambroise Méan déplorent que 6 à 8 places de stationnement soient utilisées, les jours de marché, par différentes associations et ceci à des fins politiques.

Dans ce contexte, ils demandent à la Municipalité si cette dernière autorise l'usage de ces places de stationnement pour faire de la propagande politique et quelles sont les règles qui régissent cette utilisation.

Réponse aux questions de MM. B. Schobinger et A. Méan

1. Pourquoi la Municipalité autorise-t-elle l'usage de places de stationnement pour faire de la propagande politique au lieu d'orienter les intéressés vers les sites disponibles autour de la Grenette ou vers la rue du Lac ?

En premier lieu, il convient de préciser que la première date à laquelle des places de parc ont été occupées était le 27 mars 2021 (action « Déparque »). A cette occasion, aucune autorisation n'avait été requise aux services de l'ASR. Suite aux informations transmises par les assistants de sécurité publique chargés de gérer l'installation des marchés hebdomadaires, un contact téléphonique - suivi de nombreux autres - fut immédiatement établi entre l'Office du commerce et des manifestations (OCM) et la demanderesse.

Pour rependre le descriptif figurant dans la demande, les actions « Déparque » sont partenaires du mouvement *Grève pour l'Avenir* et existent dans le but de sensibiliser les citoyens et citoyennes sur leur quotidien. Elles invitent chaque passant à se questionner sur ce qui forme la norme, notamment au moyen d'une appropriation des espaces de stationnement.

A la lecture de ce qui précède, on peut ainsi observer que l'objectif premier de la démarche était de sensibiliser la population aux enjeux écologiques et promouvoir la mobilité douce, particulièrement dans les centres urbains. À l'heure actuelle, ces réflexions constituent un important débat de société. Elles sont prises en considération par une partie de la population et nombre d'autorités politiques, tant au niveau local que national.

Cela étant, l'attention des intéressés a de suite été attirée sur les effets collatéraux d'une telle demande ; en particulier lorsque cette dernière intervient un jour de marché, quand les places de stationnement sur la Grande Place sont particulièrement recherchées.

Après avoir procédé à une pesée des intérêts en présence, l'ASR a proposé à la Municipalité d'autoriser une telle manifestation. En effet, un éventuel refus aurait été contraire à certaines garanties constitutionnelles découlant notamment des libertés d'opinion, d'information et de réunion.

Il est précisé que les demandes en question ont été formulées pour quatre dates durant les mois d'avril et mai 2021 (10 et 24 avril, 8 et 21 mai). Toutefois et toujours dans le cadre de la pesée des intérêts précitée, l'OCM a réduit le périmètre de la demande initiale et fixé un certain nombre de conditions à l'organisateur. Sa requête sollicitait effectivement une mise à disposition de 8 à 10 places de parc, alors que les autorisations délivrées ont limité ce nombre à 4 puis 6 places.

En outre, le concept dans sa globalité a été préalablement soumis à l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pour validation, ce durant une période où les restrictions en termes d'attroupements de personnes étaient encore très marquées.

En raison de la pandémie, d'autres conditions ont également été formellement imposées à l'organisateur, telles que la fermeture du périmètre, l'interdiction d'ateliers—cuisine et l'interdiction de consommation de mets et boissons. Enfin, il sied d'ajouter que les places de parc dont il est question ont été facturées au tarif usuel afin de compenser le manque à gagner du fait de leur non utilisation par des usagers.

2. Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation de places de stationnement pour faire de la propagande politique ?

Chaque demande impliquant une utilisation de places de stationnement est examinée attentivement et individuellement par l'ASR, en particulier par ses Offices du commerce et des manifestations, ainsi que de la Mobilité.

Le critère de l'intérêt idéal est généralement privilégié et les demandes tendant à satisfaire un intérêt purement économique ou commercial sont *a priori* écartées. Dans le cadre de l'examen de la requête, il est également tenu compte du fait que la manifestation intervient ou non lors d'un jour de forte affluence de public, sur la Grande Place ou à un autre endroit fréquenté et offrant des places de stationement. De manière plus générale, il convient également que la manifestion ne soit pas susceptible de générer des troubles excessifs à la tranquillité publique ou à l'ordre public.

Dans la mesure du possible, toute demande d'implantation de stand politique ou d'information sur la Grande Place est autorisée uniquement sur les places réservées aux marchands du marché, soit au bas des escaliers de la Grenette. Il n'est toutefois pas exclu que des manifestations lieés à des organismes privés puissent parfois être autorisées sur la Grande Place, faute d'espace adéquat et suffisamment important ailleurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 27 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité le Syndic le Secrétaire

van Luccarin Grégoire Halter

Annexe: Interpellation



Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques semaines, 6 à 8 places de stationnement situées sur les hauts de la Place du Marché sont utilisées par différentes associations qui y ont posé leur stand certains samedis de marché. Leur but politique est de faire prendre conscience aux automobilistes de la nécessité de changer nos modes de transport et de consommation.

Indépendamment des idées propagées, le groupe UDC déplore que l'on utilise ainsi des places de stationnement car elles sont très demandées les jours de marché. De plus, la Grande Place et ses abords offrent beaucoup d'espace pour des stands politiques, notamment devant la Grenette ou au sud-est de ladite Place.

Ajoutons qu'un tel privilège d'occuper des places pour faire de la propagande ne joue pas en faveur des propagandistes. C'est se mettre à dos les commerçants du marché et les automobilistes. C'est faire fuir les clients qui n'ont pas d'autre choix que d'utilisé leur voiture, comme les personnes âgées, les habitants des communes périphériques sans transport public à proximité. C'est aussi donner un argument de plus aux marchands qui sont tentés de quitter Vevey pour La Tour-de-Peilz.

C'est pourquoi, le groupe UDC, accompagné du groupe PLR, posent les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Pourquoi la Municipalité autorise-t-elle l'usage de places de stationnement pour faire de la propagande politique au lieu d'orienter les intéressés vers les sites disponibles autour de la Grenette ou vers la rue du Lac ?
- 2. Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation de places de stationnement pour faire de la propagande politique ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses orales.

Bastien Schobinger UDC

Ambroise Méan PLR